

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1210

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 juillet 2017, a adopté le règlement suivant :

N° 1210 Imposition de la taxe foncière générale par résolution

L'objet du règlement consiste à décréter, à compter de l'exercice financier 2018, que l'imposition de la taxe foncière se fera dorénavant par résolution.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 6^e jour
du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 6 juillet 2017 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier